Envoyé en préfecture le 22/03/2026
Reçu en préfecture le 22/03/2026
Publié le
ID : 035-213501612-20260320-2026003B003-DE

LOUVIGNÉ DE BAIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE DE LA COMMUNE DE LOUVIGNE DE BAIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

Date de la convocation : 16/03/2026

Conseillers en exercices : 19

Conseillers présents : 16

Conseillers votants : 19

L'an deux mille vingt-six, le vendredi vingt mars à dix-huit heures trente minutes,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la salle Intermède, sous la présidence de Monsieur PIGEON Thierry, Maire.

Etaient présents : Thierry PIGEON Maire,

Joseph JEULAND, Marie-Odile DAYOT, Franck LERAY, Alexandra GOUSSET, Adjoints

Cédric MARTIN, conseiller délégué
François POIRIER, conseiller délégué

Bruno COULOMBET, Marie Christine LOUIN, Valérie GAUDION, Fabien FOUCHER, Caroline STEINLE, Julien GUILARD, Angélique LE BORGNE, Axelle LE DUIGOU, Gael MAIGNAN, Conseillers Municipaux

Absents excusés :

Absents excusés ayant donné Pouvoir :
Marie-Christine BATTEUX a donné pouvoir à Franck LERAY
Antoine GERAUX a donné pouvoir à François POIRIER
Laurence LOISON a donné pouvoir à Marie-Christine LOUIN

Secrétaire de séance : Marie-Odile DAYOT

Délibération 2026.03b.003

Détermination du nombre d'adjoints

M. Le Maire, prenant la présidence du conseil suite à son élection, expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-1-1 et L.2122-2,

Considérant qu'il y a dans chaque commune un Maire et un ou plusieurs adjoints ;

Envoyé en préfecture le 22/03/2026
Reçu en préfecture le 22/03/2026
Publié le
ID : 035-213501612-20260320-2026003B003-DE

Considérant que la détermination du nombre d'adjoints relève de la compétence du conseil municipal, sans que le nombre d'adjoints puisse excéder 30% de l'effectif légal dudit conseil ;

Ce pourcentage donne pour la commune de Louvigné de Bais un effectif maximum de cinq adjoints.

Il est proposé au conseil municipal la création de **quatre postes d'adjoints**.

Délibéré :
Adopté à l'unanimité des votants

Vote :

Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0

Fait et délibéré les jour, mois, an que dessus
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Thierry PIGEON

